



Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20251104-DELIB2025_87-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/11/2025

N° 2025 - 87

L'an deux mil vingt cinq, le quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 18

Contre : 1

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme COURTAUD Nicole, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à Mme COURTAUD Nicole

Etaient absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry, Mme SIRE Guislaine, M. BUCHON Gérard

Etaient excusé(s) :

Mme LAPORTE Martine, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, Mme DACHEUX Dominique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
24/10/2025

OBJET : Admissions en non-valeurs - Budget Eau

Date d'affichage
12/11/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux vues des restes à recouvrer correspondants à des factures d'Eau, Monsieur le Trésorier demande l'admission en non-valeurs.

Les titres concernés sont :

N° 13 ; 30 ; 41 ; 47 / 2021

N° 17 ; 19 ; 35 ; 47 ; 50 / 2022

N° 1 ; 2 ; 13 ; 20 ; 35 ; 42 ; 45 ; 47 ; 49 / 2023

N° 13 ; 14 ; 39 / 2024

N° 16 / 2025

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 contre :

- ACCEPTE l'apurement des titres à hauteur de 7005.98€
- INSCRIT les crédits au budget Eau de l'exercice en cours.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Paul MONGNE



66

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 080-218003580-20251104-DELIB2025_87-DE

S²LO